



Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada

Public Lending
Right Program

Programme du droit
de prêt public

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

sur les activités

de la Commission du DPP

et

sur le Programme du DPP

2012-2013



Commission du droit
de prêt public

Public Lending Right
Commission

350, rue Albert, Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-521-5721 ou
au 613-566-4378
Télécopieur : 613-566-4418
dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

8 juin 2013

Le Programme du droit de prêt public représente un instrument essentiel des politiques culturelles canadiennes. Pour les auteurs, les paiements du droit de prêt public constituent une juste compensation pour l'accès gratuit et public à leurs œuvres.

PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Les auteurs doivent inscrire leurs livres au Programme du droit de prêt public (DPP). Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse, ainsi que les essais, études et ouvrages savants sont admissibles. Une recherche des titres admissibles inscrits à la base de données du Programme est effectuée annuellement dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées (six bibliothèques dans chacune des langues officielles).

Les paiements du DPP sont déterminés par les résultats de la recherche des titres dans les bibliothèques et sont calculés en fonction d'une grille de paiement. Cette grille comporte quatre catégories, qui sont définies en fonction du nombre d'années d'inscription d'un titre au Programme. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs des bibliothèques sélectionnées génère un paiement. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir. Cette année, le nombre de livres admissibles inscrits au Programme du DPP s'élève à 88 300.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	p/6
Message du secrétaire général	p/9
Membres et personnel	p/13
Commentaire sur le rapport statistique	p/14
Rapport statistique des activités	p/15

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan de l'exercice 2012 – 2013 du Programme du droit de prêt public (DPP) et des activités de la Commission au terme de ma première année à la présidence de la Commission du droit de prêt public (CDPP). Membre de la Commission depuis 2008, en tant que représentante de l'Union des écrivaines et écrivains québécois, j'assume désormais la présidence pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en juin 2014. Pour la même période, Beatriz Hausner, représentante de la League of Canadian Poets, assure, elle, la vice-présidence.

Je veux ici remercier le président sortant Ken McGoogan ainsi que Michelle Legault qui a quitté son poste de secrétaire générale pour embrasser de nouveaux défis. Le personnel permanent du Programme, Rachelle Lanoue, Benoît Rollin et Danielle Guindon, constitue notre mémoire pérenne et assure la continuité lors de changements au sein de la Commission. Je les remercie de leur précieux travail.

Outre mon élection à la présidence, un autre changement majeur a été celui de l'arrivée de Peter Schneider, en avril 2012, au poste de gestionnaire du Programme du DPP et de secrétaire général de la Commission. Je tiens ici à saluer l'efficace pertinence dont il fait preuve depuis un an, et, souhaitons-le, pour longtemps encore.

Des changements sont aussi survenus au sein de la composition de la Commission, et j'aimerais saluer le travail accompli par les membres dont le mandat a pris fin cette année et souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres. Jacques Ouellet, ancien président (2008-2010), a quitté la Commission en juin 2012, après sept années parmi nous, et a été remplacé par Jean-Mari Pître comme représentant du Regroupement des écrivains acadiens. Marie-Célie Agnant, qui a siégé à la Commission trois ans à titre d'auteure francophone, a été remplacée au même titre par Louis-Philippe Hébert.

Parmi les programmes du Conseil des arts du Canada, le Programme du droit de prêt public est le seul à recevoir des conseils sur sa prestation d'une commission indépendante. Chacun de ses membres et chacune des personnes qui veillent à son bon fonctionnement jouent donc un rôle essentiel dans le bon accomplissement à

la fois de la prestation du Programme et du mandat de la Commission. Bien qu'il faille certainement, parmi tous les changements à la fois structurels et fonctionnels devant être faits pour assurer la pérennité du Programme du DPP et son évolution, envisager de modifier la composition d'ensemble de la Commission, nous avons décidé de ne pas le faire cette année et d'opter plutôt pour une solidarité accrue entre les membres actuels.

Nous avons donc entamé cette année une période de mutation en profondeur stimulante en même temps que pleine de responsabilités envers l'avenir du Programme du DPP et de ceux qui bénéficient de la compensation financière annuellement apportée par le Programme. Point essentiel, incontournable et réjouissant de notre bilan, l'augmentation du nombre d'auteurs et de livres inscrits au Programme demeure récurrente. En effet, depuis sa création en 1986, le Programme du DPP a notablement prouvé son appui aux auteurs canadiens par son soutien financier, régulier et diligent en leur versant une compensation pour l'accès public gratuit à leurs livres dans les bibliothèques du Canada. Ainsi, en février 2013, 18 186 auteurs ont reçu un paiement du Programme du DPP, soit une augmentation de 1,68 % par rapport à février 2012, cela eu égard aux 88 300 titres admissibles au Programme en février 2013, un nombre en augmentation de 3,64 % par rapport aux 85 196 titres admissibles en 2012. Le rayonnement du Programme traduit l'efficacité de nos communications. Cette année, pour continuer de mieux faire connaître le Programme, Rachelle Lanoue et Benoît Rollin se sont rendus aux salons du livre de Montréal et de Québec pour rencontrer les écrivains et, éventuellement, inciter ceux qui ne seraient pas encore inscrits au Programme du DPP à le faire.

Cette progression du nombre d'écrivains canadiens et de leur production littéraire constitue non seulement la preuve de la nécessité du Programme du DPP, mais aussi sa plus grande fragilité, puisque les fonds alloués, eux, n'augmentent pas. Les deux premiers rapports commandés à Roy MacSkimming nous ont permis de faire des bilans, d'une part, sur les premiers fondements politiques du Programme du DPP et de la CDPP (1er rapport) et, de l'autre, de comparer le système de DPP canadien et sa gestion au regard des autres programmes de DPP internationaux. Ces rapports

nous ont été fort précieux pour dresser un état précis des lieux qui permettra à la Commission de prendre souverainement et sereinement les modifications qui s'imposent pour l'avenir.

Ces deux premiers rapports sont disponibles sur notre site. Un troisième rapport, toujours réalisé par Roy MacSkimming, sera publié sur le site sous peu, soit après qu'il aura été déposé et discuté au sein de la Commission. Pour ce troisième rapport, Roy MacSkimming, suite à la recommandation de Francis Farley-Chevrier, directeur général de l'Union des écrivaines et écrivains québécois, a travaillé avec l'assistance diligente de Karoline Georges pour les entretiens en français. Ce rapport est destiné à analyser les différentes options possibles et leurs conséquences directes sur le fonctionnement du Programme du DPP, ainsi que les divers scénarios de modifications envisageables, quant au modèle même et aux critères du fonctionnement du Programme, tel que choisi il y a 27 ans. C'est là précisément ce qui se trouve à l'ordre du jour de la CDPP pour l'année à venir et ce sera bien sûr passionnant, autant qu'inévitable, d'en reparler en détail avec l'ensemble de nos partenaires.

Aline Apostolska

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le monde change, mais le principe reste le même : le travail des écrivains a une valeur commerciale et culturelle, et les compenser pour l'utilisation publique de leur propriété intellectuelle constitue une obligation morale fondamentale. Depuis 1986, année de création du Programme du droit de prêt public (DPP) au Canada, les auteurs inscrits reçoivent des paiements annuels fondés sur les résultats d'un échantillonnage national des collections des bibliothèques. Au fil des années, le nombre d'inscriptions n'a cessé d'augmenter, et les nouvelles technologies de pointe qui influent sur les modes de production, d'acquisition et de diffusion des livres de bibliothèque se sont perfectionnées. En cette période de changements parfois étourdissants, veiller à la survie et à la pertinence du Programme, tant dans sa conception que dans sa méthodologie, représente un défi et une obligation si l'on veut qu'il continue d'exercer son rôle important. Entré en fonction au DPP, au début d'avril 2012, à titre de gestionnaire de programme et de secrétaire général de la Commission du DPP, j'entrevois un avenir très chargé.

RENOUVELER L'IMAGE DU PROGRAMME

Cette année, j'ai pu constater par moi-même la collaboration consciencieuse et le travail acharné qui entourent l'envoi postal annuel des chèques aux auteurs. Plus de 18 000 personnes ont reçu un paiement du DPP en 2013, et toutes ces enveloppes sont envoyées des bureaux du Conseil des arts du Canada, à Ottawa, au cours de la même semaine de la mi-février. Les chèques et la papeterie affichaient le logo du Conseil qui administre le programme depuis sa création, en 1986-1987. Nous avons tous parcouru avec plaisir les nombreux micromessages, billets de blogue et commentaires des auteurs qui tenaient à répandre la bonne nouvelle au fur et à mesure de la réception de leur compensation pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques publiques.

L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE

On ne saurait surestimer l'importance de la recherche dans le fonctionnement efficace de la Commission et du programme. Cette année aura sans doute été la période de recherche la plus intense de l'histoire récente du DPP. En effet, Roy MacSkimming, expert-conseil, a rédigé pas moins de trois rapports importants visant à soutenir le travail du Conseil et de la Commission. Les deux premiers

rapports ont été mis en ligne en 2012, et le troisième, fruit d'une collaboration avec Karoline Georges, associée de recherche, paraîtra dans l'année en cours. Cette série d'études consécutives retrace les origines de la politique publique ayant donné naissance au Programme du droit de prêt public au Canada et décrit la mise sur pied de la Commission du DPP. Les auteurs y présentent également une analyse comparative des programmes de DPP dans le monde tout en se penchant sur l'avènement et les répercussions des nouvelles technologies, le paysage actuel et futur des bibliothèques publiques canadiennes et les dimensions que pourraient prendre la conception du Programme à l'avenir.

LA VALEUR DES RÉSEAUX ET DES ÉCHANGES

Au cours de la dernière année, nous avons profité du leadership et de l'expertise de l'industrie de l'édition canadienne et des milieux bibliothéconomiques, de même que du soutien de collègues de l'étranger. Je pense, en particulier, à M. Jim Parker, registraire du DPP au Royaume-Uni, pour sa collaboration et les conseils prodigués chaque fois qu'il a été sollicité. Je suis impatient de prendre part à la prochaine conférence biennale du Réseau international du droit de prêt public qui doit se tenir à Dublin (Irlande), à la fin de septembre 2013. Au fur et à mesure que nous avançons dans le 21^e siècle, les programmes de DPP du monde entier devront, encore davantage, échanger leurs connaissances et se soutenir mutuellement devant les défis communs qu'ils ont à relever.

L'AVENIR DES LIVRES ÉLECTRONIQUES

La Commission du DPP a indiqué en 2011 qu'elle envisageait d'admettre les livres électroniques dans le Programme en se fondant notamment sur les constatations d'un rapport préparé par le consultant Paul Whitney. À la suite de cette prise de position, des progrès importants ont été accomplis par les éditeurs canadiens pour faciliter l'accès aux livres électroniques dans les bibliothèques publiques. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire sur le plan de la mise en œuvre. Le personnel du Programme du DPP se prépare activement pour le jour où les livres électroniques seront intégrés au modèle de paiement. Pour ce qui est de l'élaboration du Programme, l'étape suivante est de procéder à l'inscription de titres électroniques, tout en poursuivant l'analyse et la modélisation requises avant de pouvoir commencer les paiements pour l'utilisation publique de ces œuvres.

NUMÉRISATION DES ARCHIVES D'INSCRIPTION DES AUTEURS

Depuis la première année d'activités du Programme, le Conseil archive les dossiers d'inscription soumis par les auteurs au bureau du DPP. Année après année, le personnel s'est servi de chemises cartonnées et de fiches dans l'administration du Programme du DPP. Lorsqu'il nous a paru évident que le déménagement dans de nouveaux locaux à la fin de 2013 allait se traduire par une réduction considérable de l'espace d'entreposage, la direction du Conseil a décidé de faire numériser l'ensemble des dossiers des auteurs. Les membres du personnel terminent actuellement la numérisation des dossiers les plus anciens, à temps pour le déménagement, et saisissent maintenant les nouveaux documents directement sous forme électronique sans utiliser l'imprimé. Il est possible que dans quelques années le cycle complet du Programme du DPP se fasse pratiquement sans papier, et sans perte de continuité des dossiers ou des antécédents du Programme.

NOUVEAUX HORIZONS, NOUVELLES POSSIBILITÉS

Parallèlement au déménagement prévu dans des bureaux moins coûteux à la fin 2013, le Conseil s'emploie à mettre sur pied sa nouvelle approche en matière de prestation de programmes et de services à l'intention des Canadiens. À long terme, pour le Programme du droit de prêt public, cela se traduira sans doute par un cycle d'inscription et de paiement qui sera plus axé sur la clientèle, avec moins de documents papier et la possibilité d'innover en ayant recours, notamment, au dépôt direct des paiements du DPP. Je suis déjà impatient de faire état des nouveaux progrès accomplis dans mon rapport de l'an prochain.

REMERCIEMENTS

Pour l'aide précieuse qu'elle m'apporte ainsi qu'aux membres de la Commission, je tiens à remercier l'équipe dévouée qui veille au bon fonctionnement du Programme : Danielle Guindon, Rachel Lanoue, Benoît Rollin et Sundeep Minhas. Je tiens également à exprimer ma gratitude à Robert Sirman, directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada, et à Anne Valois, directrice de la Division des disciplines artistiques, pour leur leadership et leur vision. Je remercie également mes collègues pour leur engagement, et plus particulièrement Patrick Bélanger, Carole Boileau, Tara Lapointe et Myriam Mérette pour leur inventivité à résoudre des problèmes et leur bonne volonté indéfectible au cours de l'année écoulée.

Peter Schneider



MEMBRES ET PERSONNEL

(AU 31 MARS 2013)

COMMISSION

Aline Apostolska (présidente)
UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Beatriz Hausner (vice-présidente)
THE LEAGUE OF CANADIAN POETS

Kenneth McGoogan (président sortant)
THE WRITERS' UNION OF CANADA

Phyllis Aronoff
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET TRADUCTRICES
LITTÉRAIRES DU CANADA

Gaston Bellemare
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Linda Cook
CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION

Erin Creasey
ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS

Marilyn Dumont
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Pierre Gamache (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Louis-Philippe Hébert
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Robert Hunter (membre d'office)
MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Luc LaRochelle (membre d'office)
CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Louis Lasnier
ÉCRIVAINS FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE

* Membre écrivain nommé par la Commission du DPP.

Bernice Lever
CANADIAN AUTHORS ASSOCIATION

Conni Massing
PLAYWRIGHTS GUILD OF CANADA

Jean-Mari Pître
REGROUPEMENT DES ÉCRIVAINS ACADIENS

Daniel Poliquin
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Hélène Roussel (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Philippe Sauvageau
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES
ET DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

COMITÉ EXÉCUTIF

Aline Apostolska (présidente)
Beatriz Hausner (vice-présidente)
Kenneth McGoogan (président sortant)
Gaston Bellemare
Linda Cook
Marilyn Dumont
Louis Lasnier
Philippe Sauvageau

PERSONNEL

Peter Schneider (secrétaire général)
Benoît Rollin (agent de programme)
Rachelle Lanoue (coordonnatrice
administrative),
Danielle Guindon (commis)

COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT STATISTIQUE

Le rapport portant sur la 27^e année du Programme du droit public (DPP) propose un survol des répercussions de la croissance du programme, des résultats actuels de l'application de la grille de paiements et de la gamme d'activités du programme.

Les statistiques reposent sur trois éléments : le nombre d'auteurs, le nombre de titres et les paiements.

Les tableaux concernant la croissance du programme indiquent une augmentation régulière du nombre d'auteurs et de titres inscrits, ainsi qu'un taux de croissance annuel comparable à celui des cinq années précédentes. Le nombre d'auteurs recevant un paiement est passé à 18 186, soit un nouveau record. Cette pression constante sur l'administration du programme met en relief les enjeux réels de la capacité de travail et de la surcharge de travail potentielle. Il sera donc essentiel de développer une prochaine génération d'outils et de processus, ainsi que l'arrivée future de l'inscription en ligne des auteurs.

L'augmentation de la demande a eu une influence directe sur les paiements du DPP. Malgré l'introduction réussie de la grille de gestion de la croissance, pendant la 24^e année du Programme, le constant accroissement des auteurs inscrits et des titres admissibles révélé lors de l'échantillonnage annuel des bibliothèques suggère qu'il nous faudra prendre d'autres mesures afin de stabiliser le paiement moyen versé aux auteurs. En ce qui a trait au cycle de programme de cette année, le paiement moyen a diminué de 3,24 %, pour atteindre le minimum record de 537 \$. Nous devons veiller attentivement à ce que les générations actuelles et à venir de créateurs littéraires puissent continuer de bénéficier du programme. Comme l'instauration des paiements du DPP pour l'utilisation des livres électroniques des bibliothèques publiques est imminente, nous avons beaucoup à faire.

Dans toute future modification de l'échantillonnage du programme, nous devons obtenir plus de détails afin d'en tirer les résultats les plus exacts possible. Alors qu'il est improbable que les ressources financières disponibles pour générer des paiements croissent au même rythme que le niveau d'intérêt des auteurs envers le programme, les changements démographiques du Canada ainsi que les modèles évolutifs d'utilisation dans les bibliothèques publiques demandent une approche souple et tournée vers l'avenir. L'inclusion d'un plus grand nombre de collections de bibliothèques régionales dans l'établissement des paiements ainsi que la possibilité de suivre de près le nombre de prêts et d'exemplaires des livres admissibles en circulation constituent des éléments qui peuvent nous aider à être plus précis dans le calcul des paiements, malgré le contexte des ressources limitées et de la demande croissante concernant une compensation pour l'utilisation publique des titres inscrits.

RAPPORT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS

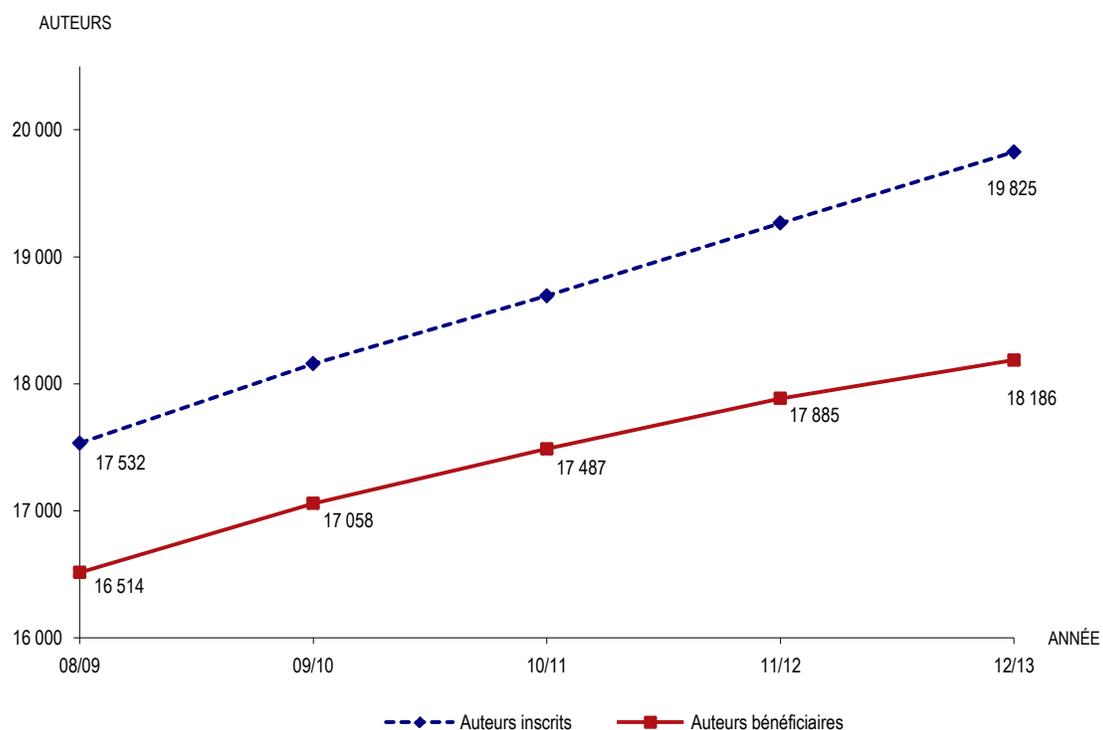
SURVOL DE LA 27^E ANNÉE DU PROGRAMME DU DPP

	2011-2012	2012-2013	VARIATION
Auteurs inscrits	19 265	19 825	2,91 %
Auteurs ayant reçu un paiement	17 885	18 186	1,68 %
Titres inscrits	87 802	90 815	3,43 %
Titres admissibles	85 196	88 300	3,64 %
Titres trouvés	72 870	74 246	1,89 %
Somme versée aux auteurs	9 921 248 \$	9 766 310 \$	-1,56 %
Paiement moyen	555 \$	537 \$	-3,24 %
Paiement médian	268,80 \$	261,66 \$	-2,66 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie I)	336,00 \$	336,70 \$	0,21 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)	268,80 \$	269,36 \$	0,21 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie III)	235,20 \$	235,69 \$	0,21 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)	201,60 \$	202,02 \$	0,21 %

Croissance : nouveaux auteurs

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nouveaux auteurs inscrits			
Anglais			491
Français			399
Total	859	908	890
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
Anglais			316
Français			321
Total	655	716	637
Montants payés aux nouveaux auteurs			
Anglais			76 108 \$
Français			118 412 \$
Total	195 583 \$	206 350 \$	194 520 \$

Croissance : auteurs inscrits et auteurs bénéficiaires (2008-2013)



Répartition des paiements aux auteurs

1. PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE (2012-2013)

Paiements	Langue	Auteurs	% du total des auteurs	Somme versée	% du budget total
Minimum 25 \$	A	389	2,14 %	9 725 \$	0,10 %
	F	118	0,65 %	2 950 \$	0,03 %
	A+F	507	2,79 %	12 675 \$	0,13 %
De 25,01 \$ à 50,00 \$	A	750	4,12 %	28 816 \$	0,30 %
	F	329	1,81 %	12 800 \$	0,13 %
	A+F	1 079	5,93 %	41 616 \$	0,43 %
De 50,01 \$ à 100,00 \$	A	1 763	9,69 %	133 878 \$	1,37 %
	F	511	2,81 %	39 361 \$	0,40 %
	A+F	2 274	12,50 %	173 239 \$	1,77 %
De 100,01 \$ à 261,66 \$	A	3 587	19,72 %	614 057 \$	6,29 %
	F	1 648	9,06 %	291 666 \$	2,99 %
	A+F	5 235	28,79 %	905 723 \$	9,27 %
Médiane 261,66 \$	A+F	9 095	50,00 %	1 133 254 \$	11,60 %
De 261,67 \$ à 537,00 \$	A	2 512	13,81 %	932 992 \$	9,55 %
	F	1 445	7,95 %	539 307 \$	5,52 %
	A+F	3 957	21,76 %	1 472 299 \$	15,08 %
De 537,01 \$ à 999,99 \$	A	1 443	7,93 %	1 051 939 \$	10,77 %
	F	935	5,14 %	686 136 \$	7,03 %
	A+F	2 378	13,08 %	1 738 075 \$	17,80 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	956	5,26 %	1 321 842 \$	13,53 %
	F	741	4,07 %	1 024 834 \$	10,49 %
	A+F	1 697	9,33 %	2 346 675 \$	24,03 %
De 2 000,00 \$ à 2 999,99 \$	A	283	1,56 %	695 364 \$	7,12 %
	F	230	1,26 %	563 279 \$	5,77 %
	A+F	513	2,82 %	1 258 643 \$	12,89 %
De 3 000,00 \$ à 3 366,99 \$	A	66	0,36 %	209 565 \$	2,15 %
	F	44	0,24 %	139 788 \$	1,43 %
	A+F	110	0,60 %	349 353 \$	3,58 %
Maximum 3 367,00 \$	A	177	0,97 %	595 959 \$	6,10 %
	F	259	1,42 %	872 053 \$	8,93 %
	A+F	436	2,40 %	1 468 012 \$	15,03 %
Total	A	11 926	65,58 %	5 594 137 \$	57,28 %
	F	6 260	34,42 %	4 172 173 \$	42,72 %
	A+F	18 186	100 %	9 766 310 \$	100 %

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2013, 9 095 auteurs (50 %) ont reçu 261,66 \$ ou moins. Ils se sont partagé 11,60 % du budget.

Moyenne: En février 2011, le paiement moyen était de 537 \$. 13 052 auteurs (71,77 %) ont reçu 537 \$ ou moins. Ils se sont partagé 26,68 % du budget. 5 134 auteurs (28,23 %) ont reçu plus de 537 \$. Ils se sont partagé 73,32 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. PAIEMENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (2012-2013)

Province / territoire	Auteurs inscrits	% du total des auteurs inscrits	Nombre de paiements	% du total des auteurs payés	% des auteurs recevant un paiement	Somme versée	% du budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	282	1,42 %	263	1,45 %	93,26 %	105 662 \$	1,08 %
Nouvelle-Écosse	695	3,51 %	656	3,61 %	94,39 %	252 524 \$	2,59 %
Île-du-Prince-Édouard	87	0,44 %	78	0,43 %	89,66 %	36 421 \$	0,37 %
Nouveau-Brunswick	428	2,16 %	406	2,23 %	94,86 %	168 068 \$	1,72 %
Québec	6 741	34,00 %	6 287	34,57 %	93,27 %	4 161 616 \$	42,61 %
Ontario	6 315	31,85 %	5 684	31,25 %	90,01 %	2 808 388 \$	28,76 %
Manitoba	467	2,36 %	433	2,38 %	92,72 %	159 323 \$	1,63 %
Saskatchewan	376	1,90 %	329	1,81 %	87,50 %	157 114 \$	1,61 %
Alberta	998	5,03 %	898	4,94 %	89,98 %	408 333 \$	4,18 %
Colombie-Britannique	2 780	14,02 %	2 546	14,00 %	91,58 %	1 200 683 \$	12,29 %
Territoires du Nord-Ouest	19	0,10 %	18	0,10 %	94,74 %	7 025 \$	0,07 %
Yukon	30	0,15 %	29	0,16 %	96,67 %	8 110 \$	0,08 %
Nunavut	2	0,01 %	2	0,01 %	100,00 %	232 \$	0,00 %
À l'étranger	605	3,05 %	557	3,06 %	92,07 %	292 811 \$	3,00 %
Total	19 825	100 %	18 186	100 %	91,73 %	9 766 310 \$	100 %

Exemple: En 2012-2013, 87,50 % des auteurs de la Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 1,81 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 1,61 % du budget des paiements..

Croissance : nouveaux titres

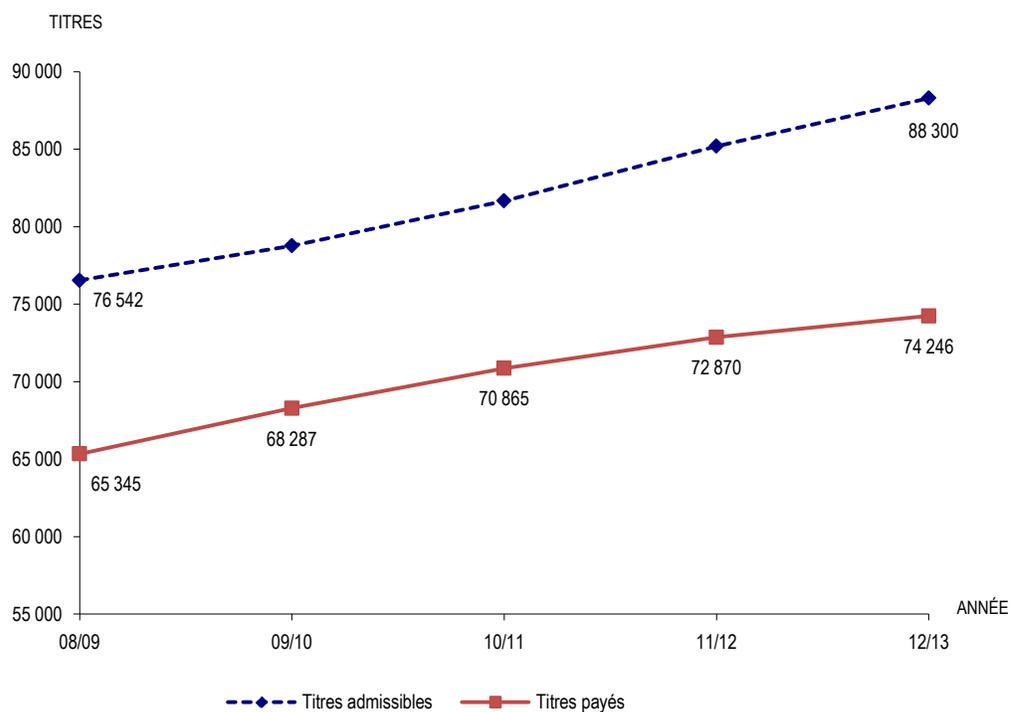
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nouveaux titres inscrits			
Anglais			2 747
Français			2 305
Bilingues			31
Autres			93
Total	5 302	5 248	5 176
Nouveaux titres admissibles			
Anglais			2 238
Français			2 065
Bilingues			24
Autres			73
Total	4 607	4 511	4 400
Nouveaux titres trouvés dans les bibliothèques sélectionnées			
Anglais			1 658
Français			1 803
Bilingues			17
Autres			34
Total	3 712	3 616	3 512
Montants payés pour les nouveaux titres			
Anglais			306 617 \$
Français			369 791 \$
Bilingues			1 543 \$
Autres			3 344 \$
Total	712 777 \$	706 759 \$	681 295 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2012-2013)

Catégorie	Anglais	Français	Autres	Bilingues	Total	% du total des titres admissibles
Jeunesse	565	844	15	3	1 427	32,43 %
Fiction	553	526	15	2	1 096	24,91 %
Poésie	224	164	16	9	413	9,39 %
Théâtre	46	28	2	0	76	1,73 %
Essai*	850	503	25	10	1 388	31,55 %
Total	2 238	2 065	73	24	4 400	
Langue exprimée en % du total des titres admissibles	50,86 %	46,93 %	1,66 %	0,55 %		

*La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants.

Croissance : titres admissibles et titres payés (2008-2013)



Croissance : titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2010-2011	48 869	3,30 %
	2011-2012	50 639	3,62 %
	2012-2013	52 125	2,93 %
Français	2010-2011	30 170	4,36 %
	2011-2012	31 861	5,60 %
	2012-2013	33 567	5,35 %
Bilingue	2010-2011	385	4,62 %
	2011-2012	392	1,82 %
	2012-2013	411	4,85 %
Autre	2010-2011	2 239	2,66 %
	2011-2012	2 304	2,90 %
	2012-2013	2 197	-4,64 %
Total	2010-2011	81 663	3,68 %
	2011-2012	85 196	4,33 %
	2012-2013	88 300	3,64 %

Titres admissible trouvés en 2012-2013

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Anglais	43 346	58,38 %
Français	29 903	40,28 %
Bilingues	327	0,44 %
Autres	670	0,90 %
Total	74 246	100 %

Titres admissibles par catégorie et par langue

Catégorie	Langue	Nombre de titres	% des titres d'une même langue	% de tous les titres de la catégorie	% de tous les titres inscrits
Jeunesse	ANGLAIS	10 859	20,83 %	49,32 %	12,30 %
	FRANÇAIS	10 541	31,40 %	47,87 %	11,94 %
	AUTRES	582	26,49 %	2,64 %	0,66 %
	BILINGUE	37	9,00 %	0,17 %	0,04 %
	TOTAL	22 019			24,94 %
Fiction	ANGLAIS	9 730	18,67 %	53,33 %	11,02 %
	FRANÇAIS	8 073	24,05 %	44,25 %	9,14 %
	AUTRES	415	18,89 %	2,27 %	0,47 %
	BILINGUE	26	6,33 %	0,14 %	0,03 %
	TOTAL	18 244			20,66 %
Poésie	ANGLAIS	5 281	10,13 %	55,99 %	5,98 %
	FRANÇAIS	3 699	11,02 %	39,22 %	4,19 %
	AUTRES	344	15,66 %	3,65 %	0,39 %
	BILINGUE	108	26,28 %	1,15 %	0,12 %
	TOTAL	9 432			10,68 %
Théâtre	ANGLAIS	1 315	2,52 %	58,29 %	1,49 %
	FRANÇAIS	891	2,65 %	39,49 %	1,01 %
	AUTRES	38	1,73 %	1,68 %	0,04 %
	BILINGUE	12	2,92 %	0,53 %	0,01 %
	TOTAL	2 256			2,55 %
Essai*	ANGLAIS	24 940	47,85 %	68,61 %	28,24 %
	FRANÇAIS	10 363	30,87 %	28,51 %	11,74 %
	AUTRES	818	37,23 %	2,25 %	0,93 %
	BILINGUE	228	55,47 %	0,63 %	0,26 %
	TOTAL	36 349			41,17 %
Total	ANGLAIS	52 125			59,03 %
	FRANÇAIS	33 567			38,01 %
	AUTRES	2 197			2,49 %
	BILINGUE	411			0,47 %
TOTAL DE TOUTES LES CATÉGORIES		88 300			100 %

Exemple : Les 24 940 essais en anglais représentent : 47,85 % de tous les titres admissibles en anglais; 68,61 % de tous les essais et études; et 28,24 % de tous les titres admissibles.

* La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants.